

 <p>COMMUNE DE ROBION Arrondissement d'APT</p>	<p style="text-align: right;"><b>DE 2024-053</b></p> <p style="text-align: center;"><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROBION</b></p> <p style="text-align: center;"><b>SÉANCE du 12 septembre 2024</b></p>
---	---

L'an deux mil vingt-quatre et le douze septembre à dix-huit heures trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de cette commune régulièrement convoqué le 5 septembre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick SINTES, Maire.

Présents : Guy HOAREAU, Danielle MARROU, Marc VALERO, Monique JOANNY, Laurent MARIANELLI, Marie-José SCHREIDER, Gwénaél LOUAISEL, Odile MOUGEOT, Michel NOUVEAU, Marie-José MONFRIN, Bernard BOUDOIRE, Syndie FABRE, Olivia HILAIRE, Franck STARON, Christine NALLET, Séverine BERGERET, Noël STEBE, Samuel PAGNETTI, Jean-Noël JAUBERT

Absents excusés : Marylise GEORGEN, Jean-Claude VASSOUT, Alain LARGERON, Florian MOLLIEUX, Jean-Yves RICHAUD, Brigitte MONTET, Norbert GUILLARME

Pouvoirs de : Marylise GEORGEN à Laurent MARIANELLI, Alain LARGERON à Michel NOUVEAU, Florian MOLLIEUX à Monique JOANNY, Jean-Yves RICHAUD à Christine NALLET, Brigitte MONTET à Marie-José MONFRIN, Norbert GUILLARME à Séverine BERGERET

Secrétaire de séance : Monique JOANNY

---

#### **4.2.1 – Création de plusieurs emplois non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité article L. 332-23 1° du Code Général de la Fonction Publique**

---

##### **Monsieur le Maire expose :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article L. 332-23 1° du Code Général de la Fonction Publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Monsieur le Maire expose également au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir un renfort pour l'accomplissement des missions administratives afin de garantir une continuité des missions de service public.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer et des besoins temporaires du pôle population et du pôle groupe scolaire, il vous est proposé de créer, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024 :

- 1 emploi non permanent sur le grade d'adjoint administratif territorial dont la durée hebdomadaire de service est de 35/35<sup>ème</sup> et de l'autoriser à recruter 1 agent contractuel pour une durée de 12 mois maximum sur une période de 18 mois consécutifs suite à un accroissement temporaire d'activité au sein du service administratif,
- 2 emplois non permanents sur le grade d'agent de maitrise dont la durée hebdomadaire de service est de 35/35<sup>ème</sup> et de l'autoriser à recruter 2 agents contractuels pour une durée de 12 mois maximum sur une période de 18 mois consécutifs suite à un accroissement temporaire d'activité au sein du pôle groupe scolaire,
- 1 emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique territorial dont la durée hebdomadaire de service est de 35/35<sup>ème</sup> et de l'autoriser à recruter 1 agent contractuel pour une durée de 12 mois maximum sur une période de 18 mois consécutifs suite à un accroissement temporaire d'activité au sein du pôle groupe scolaire,

La rémunération des agents contractuels nommés sur les emplois sera fixée par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'adjoint administratif territorial (échelle C1 de rémunération) au grade d'agent de maitrise, au grade d'adjoint technique territorial (échelle C1 de rémunération).

## Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité (20 présents + 6 pouvoirs)

**Décide de créer** à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024 :

- 1 emploi non permanent sur le grade d'adjoint administratif territorial dont la durée hebdomadaire de service est de 35/35<sup>ème</sup> et de l'autoriser à recruter 1 agent contractuel pour une durée de 12 mois maximum sur une période de 18 mois consécutifs suite à un accroissement temporaire d'activité au sein du service administratif,
- 2 emplois non permanents sur le grade d'agent de maitrise dont la durée hebdomadaire de service est de 35/35<sup>ème</sup> et de l'autoriser à recruter 2 agents contractuels pour une durée de 12 mois maximum sur une période de 18 mois consécutifs suite à un accroissement temporaire d'activité au sein du pôle groupe scolaire,
- 1 emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique territorial dont la durée hebdomadaire de service est de 35/35<sup>ème</sup> et de l'autoriser à recruter 1 agent contractuel pour une durée de 12 mois maximum sur une période de 18 mois consécutifs suite à un accroissement temporaire d'activité au sein du pôle groupe scolaire,

**Autorise** Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement et ses éventuels renouvellements, à signer les actes correspondants.

**Décide d'inscrire** au budget les crédits nécessaires à la rémunération des agents contractuels nommés sur les emplois qui sera fixée par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'adjoint administratif territorial (échelle C1 de rémunération) au grade d'agent de maitrise, au grade d'adjoint technique territorial (échelle C1 de rémunération).

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

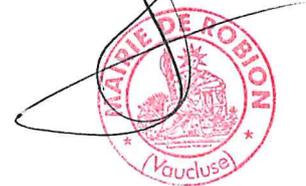
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400992-20240913-DE\_2024\_053-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/09/2024

Pour extrait certifié conforme,  
ROBION, le 13 septembre 2024  
Le Maire,  
Patrick SINTES



La secrétaire de séance  
Monique JOANNY